



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2020-043

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2020

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-02-10-003 - Arrêté du 10 février 2020 portant nomination des représentants de la préfecture des Bouches-du-Rhône au conseil d'administration de la Société Publique d'Aménagement d'intérêt national Aix-Marseille-Provence (2 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-02-10-003

Arrêté du 10 février 2020 portant nomination des
représentants de la préfecture des Bouches-du-Rhône au
conseil d'administration de la Société Publique
d'Aménagement d'intérêt national Aix-Marseille-Provence

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

ARRETE

portant nomination des représentants de la Préfecture des Bouches-du-Rhône au conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement d'intérêt national Aix-Marseille-Provence

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU les dispositions générales du code de l'Urbanisme,
VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN,
VU le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille en date du 15 juillet 2019,
VU les délibérations conformes d'Euroméditerranée en date du 27 novembre 2019, de la Métropole le 19 décembre 2019 et de la ville du Marseille, le 27 janvier 2020 approuvant la création d'une société publique locale d'intérêt nationale de lutte contre l'habitat indigne ainsi que ses statuts, son pacte d'actionnaire et son plan d'affaire,
Vu l'article 4 du pacte d'actionnaire concernant la composition du conseil d'administration,

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des BOUCHES-DU-RHONE ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme Marie Aubert, préfète déléguée à l'égalité des chances, est nommée en qualité de représentant de la préfecture, au conseil d'administration de la société publique locale d'intérêt national du centre-ville de Marseille en tant que membre titulaire et Mme Muriel Joer Le Corre, directrice de projet « rénovation du centre-ville de Marseille » auprès du préfet de la région Provence-Alpes-côte d'Azur, est nommée en qualité de représentant de la préfecture au conseil d'administration de la société publique locale d'intérêt national du centre-ville de Marseille en tant que membre suppléant.

ARTICLE 2 :

Mme Jean-Philippe D'Issernio, directeur départemental des territoires et de la mer, est nommé en qualité de représentant de la préfecture, au conseil d'administration de la société publique locale d'intérêt national du centre-ville de Marseille en tant que membre titulaire et Mme Virginie Gogioso, déléguée territoriale centre-ville Marseille à la direction des territoires et de la mer, est nommée en qualité de représentant de la préfecture, au conseil d'administration de la société publique locale d'intérêt national du centre-ville de Marseille en tant que membre suppléant.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet des services de l'État dans le département.

Fait à Marseille le 10 Février 2020,

Le Préfet,

Signé Pierre Dartout